

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 18 janvier 2013

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.2.1, 7.1, 9.1, 2.1, 3.1, 4.1, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 0.3), Mme Martine JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au 6.1), Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 6.1), Mme Carine MICHEL (à partir du 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 0.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Corinne TISSIER (à partir du 0.3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 0.2) Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (à partir du 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 6.1) Osselle : M. Jacques MENIGOZ (à partir du 0.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 6.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (jusqu'au 6.1) Saône : M. Alain VIENNET (jusqu'au 6.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 0.2) Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE (jusqu'au 6.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-Prés : M. Bernard GAYIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 0.2 puis présent)

Etaient absents : Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Jacqueline PANIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Novillars : M. Philippe BELUCHE Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, J. CANAL, L. DELMOTTE, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JF. GIRARD, V. HINCELIN, S. JEANNIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), S. JOLY (jusqu'au 6.1), JS. LEUBA, J. MARIOT (à partir du 6.2), J. PANIER, C. THIEBAUT, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 0.3), A. KOELLER, B. ASTRIC, J. CURTY, D. HUOT, JP. MARTIN, P. BELUCHE (jusqu'au 6.1), C. OYTANA, R. STEPOURJINE, JM. BOUSSET, MN. LATHUILLIERE

Mandataires : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, JP. TAILLARD, JJ. DEMONET, JL. FOUSSERET, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, F. PRESSE, P. BONTEMPS (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), A. MENETRIER (jusqu'au 6.1), N. BODIN, L. HAKKAR (à partir du 6.2), M. LOYAT, B. CYPRIANI, C. TISSIER (à partir du 0.3), P. CHANEY, R. DEMESMAY, A. AVIS, F. LOPEZ, D. ROLET, B. BOURDAIS (jusqu'au 6.1), C. BARTHELET, B. MOYSE, JM. FAIVRE, JC. VILLATTE

Délibération n°2013/001995

Rapport n°0.3 - Election du 28^{ème} Vice-Président du Grand Besançon

Election du 28^{ème} Vice-Président du Grand Besançon

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Pour faire suite à la démission de M. Eric ALAUZET, il est proposé de procéder à l'élection du 28^{ème} Vice-Président du Grand Besançon, Co-Président chargé du Traitement des déchets.

Par délibération du 18 avril 2008, le Conseil de Communauté du Grand Besançon a fixé le nombre de Vice-Présidents à 29 et élu M. Eric ALAUZET comme 28^{ème} Vice-Président.

Il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président, sachant que :

- l'article L.2122-8 du CGCT prévoit que l'élection d'un seul Vice-Président peut avoir lieu dans le cas où le Conseil de Communauté n'est pas « *au complet* » (la Ville de Besançon n'ayant encore pas procédé à la désignation d'un nouveau délégué à la CAGB en remplacement d'Eric ALAUZET),
- l'article L.2122-10 du CGCT dispose que, quand il y a lieu de désigner un nouveau Vice-Président, le Conseil de Communauté peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Modalités d'élection

Conformément aux dispositions des articles L.2122-7 et suivants du CGCT, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président présente les modalités d'élection du 28^{ème} Vice-Président.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application des dispositions des articles L.2122-8 et L.2122-10 du CGCT.

Monsieur le Président procède à l'appel à candidatures.

Mme Françoise PRESSE et M. Jean-Marie GIRERD font acte de candidature.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne MM. Thomas JAVAUX et Serge RUTKOWSKI comme assesseurs pour procéder à la distribution des bulletins de vote, à la vérification du bon déroulement de l'élection et au dépouillement.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 124

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 124

Bulletins blancs et nuls : 16

Suffrage exprimés : 108

Majorité absolue : 55

Ont obtenu :

Mme Françoise PRESSE : 76 voix

M. Jean-Marie GIRERD : 31 voix

M. Philippe GONON : 1 voix

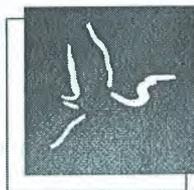
Monsieur le Président déclare Mme Françoise PRESSE élue 28^{ème} Vice-Présidente du Grand Besançon, Co-Présidente chargée du Traitement des déchets, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, dès le 1^{er} tour de scrutin.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 JAN. 2013



Procès-verbal de l'élection du 28^{ème} Vice-Président

Nombre de votants : 124

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 124

Bulletins blancs et nuls : 16

Suffrages exprimés : 108

Majorité absolue* : 55

Ont obtenu :

Monsieur, Madame	PRESSE	76	voix
Monsieur, Madame	GIRERD	31	voix
Monsieur, Madame	GONON	1	voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix

Remarque(s) :

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 JAN. 2013

Les scrutateurs :

Mme/M. SAVAUX

Mme/M. ROTKOWSKI

Mme/M. DETICHTER

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un
(ex : 140 : 2 = 70 + 1 = 71)

Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur (ex : 139 suffrages exprimés ; 139 : 2 = 70)

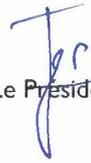


ÉLECTION DU 28^{ème} VICE-PRESIDENT

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

FONCTION	NOM ET PRÉNOM
28 ^{ème} Vice-Présidente	Françoise PRESSE

Fait à Besançon, le 18 JAN. 2013


Le Président,

Préfecture de la Région Franche Comte
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 JAN. 2013